

AUTORISATIONS DE CREATION DE FILIALES ET DE PRISES DE PARTICIPATIONS ACCORDEES DANS LE
CADRE DE L'ARTICLE 8 DE LA LOI N° 39-89 AUTORISANT LE TRANSFERT D'ENTREPRISES PUBLIQUES AU
SECTEUR PRIVE

- Janvier à juillet 2017 -

EEP Demandeur	Objet de la demande	Activité	Taux Participation %	Investissement Projeté en MDH
Moroccan Agency for Sustainable Energy (MASEN)	Projets des prises de participations de la société MASEN, via sa filiale Masen Capital, dans le capital des sociétés : Acwa Power Ouarzazate (APO) IV , Acwa Power Laayoun (APL) , Acwa Power Boujdour (APB), NOMAC Ouarzazate (NO) IV, NOMAC Laayoune (NL) et NOMAC Boujdour (NB)	Production de l'électricité	APO IV: 25	
			APL: 25	
			APB: 25	
			NO IV: 25	
			NL: 25	
Office National des Chemins de Fer (ONCF)	Création de la « Société Palais Jamaï S.A.»	Construction, gestion et exploitation de l'Hôtel Palais Jamaï de Fès	100	572
Wilaya de Tanger-Tétouan Al-Hoceiman, Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume « APDN », Crédit Agricole du Maroc « CAM » et Société LOGDEV, filiale à 100% de la SNTL	Création de la société dénommée « Société Nord pour l'Aménagement et le Développement SA » (SNAD)	Aménagement	Wilaya de Tanger-Tétouan Al-Hoceiman : 18,18	
			APDN : 27,27	
			LOGDEV : 27,27	
			CAM : 13,63	